

-----  
Arrondissement de Sarcelles

SN

**DECISION DU MAIRE n°41/2024**

**Objet : Contrat d'entretien du matériel de la cuisine des Carreaux et office de restauration**

Le Maire de la Commune de VILLIERS - LE - BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, modifiée par délibération du Conseil Municipal du 3 février 2023,

VU l'arrêté n°67/2023 en date du 13 février 2023 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer l'entretien du matériel de la cuisine des Carreaux et office de restauration,

CONSIDERANT la proposition de la société AKFN, dont le siège social est sis 2 rue Marguerite Perey – 95150 Taverny,

### DECIDE

**Article 1** – Il sera conclu un contrat de prestation de services pour l'entretien du matériel de la cuisine des Carreaux et office de restauration.

**Article 2** – La dépense annuelle engendrée, d'un montant de 8 642€ HT, soit 10 370,40€ TTC sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

**Article 3** – Le présent contrat prendra effet à sa notification pour une seule visite annuelle.

**Article 4** - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 20/06/24

Le Maire,  
Jean-Louis MARSAC

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée  
Laetitia KILINC

